



## Le Président

Nouméa, le 20 mars 2020

### **Communiqué de presse du président du congrès suite à la réunion de bureau du 20 mars 2020 à 14 h relatif au point de situation sur le Covid-19**

Le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie Roch Wamytan a réuni le bureau, élargi aux présidents des groupes politiques et représentants des formations politiques non constituées en groupes, ce vendredi à 14 h pour dresser un point de situation sanitaire suite à l'apparition de deux cas de Coronavirus Covid-19 en Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement en charge des relations avec le congrès, Yoann Lecourieux et le membre du gouvernement en charge de la santé, Valentine Eurisouké leur ont présenté les mesures prises par le gouvernement et le Haut-commissaire. Après une séquence de questions réponses, le président Roch Wamytan et les conseillers ont fait part aux membres du gouvernement de leurs regrets que ni le congrès de la Nouvelle-Calédonie, ni les autorités coutumières, ni les autres institutions n'aient été associées à ce processus alors que les décisions prises touchent à des problématiques qui concernent directement nos citoyens, l'économie du pays, la santé publique.

Les conseillers ont sollicité le gouvernement pour une communication hebdomadaire envers le bureau afin d'évoquer, d'une part le volet sanitaire et d'autre part le volet économique. Cette demande a été actée par les deux membres du gouvernement. Le bureau du congrès élargi aux présidents des groupes politiques et représentants des formations politiques non constituées en groupes, se réunira pour suivre l'évolution de l'épidémie :

- les lundis après la réunion de la cellule de crise institutionnelle du gouvernement
- et les vendredis en présence du gouvernement.

Egalement le président du congrès a fait un point de situation sur le plan de continuation mis en place dans l'institution pour assurer un service minimum, mesures qui concernent le recours au télétravail pour les agents, la fermeture de l'institution au public et la continuité de l'activité institutionnelle à minima avec le maintien des dossiers à caractère d'urgence avéré.

Roch Wamytan a également fait un point sur le projet de loi nationale instaurant un état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 adopté ce jeudi par l'Assemblée Nationale.



Celui-ci comporte trois titres, dont deux concernent la Nouvelle-Calédonie, le titre I sur les dispositions électorales et le titre II sur l'état d'urgence sanitaire.

S'agissant du titre II consacré à l'état d'urgence sanitaire, le projet de loi introduit un nouvel article L. 3131-20 dans le code de la santé publique qui permet d'étendre le champ de la proclamation de l'état d'urgence sanitaire à la Nouvelle-Calédonie *en cas de catastrophe sanitaire notamment d'épidémie mettant en péril par sa nature et sa gravité la santé de la population*. L'état d'urgence sanitaire sera prochainement déclaré en Nouvelle-Calédonie.